

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

Mes chers collègues, M. le président du Sénat, retenu pour une raison de force majeure, vous prie de bien vouloir excuser son retard. Nous allons suspendre la séance jusqu'à quinze heures trente, heure à laquelle M. le président prononcera l'éloge funèbre de notre regretté collègue Tony Larue.

Je vous informe, par ailleurs, que M. le président du Sénat prononcera son allocution de fin de session demain, jeudi, à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinq, est reprise à quinze heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

2

ÉLOGE FUNÈBRE DE TONY LARUE sénateur de Seine-Maritime

M. le président. Mes chers collègues, avant de prononcer l'éloge funèbre de Tony Larue, je tiens à vous présenter mes excuses, à vous ainsi qu'à sa famille, pour ce retard, qui est dû à des difficultés d'ordre constitutionnel.

Tony Larue, sénateur de Seine-Maritime, s'est éteint le 5 juillet dernier, après une longue maladie. (M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.)

A celui qui fut un membre de notre assemblée apprécié de tous, à celui qui fut notre doyen d'âge, à celui aussi qui fut un maire exemplaire, nous voulons aujourd'hui rendre l'hommage qui lui est dû.

Etre un élu, c'est un état d'esprit fait de disponibilité, de générosité; c'est une gestion au plus près des hommes et des femmes; c'est une écoute permanente et attentive de leurs attentes. Cette mission, Tony Larue la fera sienne. Les habitants du Grand-Quevilly ne s'y trompent pas. De mandat en mandat, ils lui renouvelleront leur confiance, soixante ans durant.

C'est à Rouen, dans une famille de fonctionnaires des douanes, que naît Tony Larue en 1904. Elève studieux, avide de connaître et de savoir, il obtient sans peine un

brevet d'expert-comptable, à l'issue d'études supérieures. D'abord salarié de la société Saint-Gobain, il se met très vite à son propre compte et ouvre, en 1934, un cabinet de comptabilité au Grand-Quevilly.

Son destin politique a trouvé son lieu d'accomplissement. La voie de sa vocation est, pour lui, déjà tracée, et cela depuis plusieurs années déjà.

Car engagé, Tony Larue le sera très jeune. Il a tout juste dix-huit ans quand il rejoint la section des jeunes socialistes de Rouen. Qu'y a-t-il de plus beau qu'une conviction de la première heure qui dure toute la vie, un engagement consacré par soixante-dix ans de travail et d'action?

Il milite à la SFIO dans l'entre-deux-guerres. Révoqué de ses fonctions municipales par le gouvernement de Vichy, entré dans la clandestinité, il reconstitue la section départementale du parti socialiste en février 1942. Résistant et réfractaire au service du travail obligatoire, il fonde avec Raoul Leprettre, en 1943, le mouvement départemental « Libération Nord ».

Dans l'épreuve, dans l'adversité, sa conviction se fait chaque jour un peu plus forte. De la SFIO au parti socialiste, elle ne perdra jamais de sa flamme.

Du militantisme à la vie publique, il y a un pas qu'il franchit avec enthousiasme. En 1935, il devient le jeune maire du Grand-Quevilly, une commune de 7 000 habitants dont, depuis, la population a été multipliée par quatre. Tony Larue ne manque pas d'imagination et il en fait profiter sa ville. Au fil des années, elle se transforme, elle s'agrandit, elle embellit.

Ce mandat de maire, il l'assume avec passion car, de toutes les fonctions qu'il occupera, c'est incontestablement celle qui lui est la plus chère.

On salue sa force de travail, sa disponibilité et son sens du contact avec ses administrés. Les observateurs de la vie politique locale se plaisent à le constater: il y a, entre Tony Larue et « sa » ville, une véritable identification. Servir sa commune est d'ailleurs pour lui d'une importance telle qu'en 1956 il refuse le poste de secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications dans le gouvernement de Guy Mollet.

Il n'en fera pas moins une très belle carrière politique. Ses concitoyens lui confient de nouveaux mandats dans le département, la région et au Parlement. Elu du canton de Grand-Couronne, de 1945 à 1951 et de 1964 à 1982, Tony Larue marque de son empreinte le conseil général de Seine-Maritime. Il en sera le président de la commission des finances et le rapporteur du budget. Longtemps conseiller régional de Haute-Normandie, il assume la présidence de cette assemblée pendant quelques mois.

Le 2 janvier 1956, Tony Larue entre au Palais-Bourbon, où il sera reconduit à chaque scrutin jusqu'à son élection au Sénat, le 25 septembre 1977.

Pour ce fin gestionnaire et financier avisé, pour ce président du conseil régional des experts-comptables, la commission d'accueil ne peut être, à l'Assemblée nationale comme, plus tard, au Sénat, que celle des finances. Dans ses interventions toujours solidement argumentées, il privilégie tout naturellement les questions budgétaires.

Peu de temps après son entrée dans notre assemblée, il devient rapporteur spécial pour les ports maritimes et le commerce extérieur et le restera jusque très récemment, animé par le souci constant d'encourager l'adaptation aux changements et de préparer l'avenir.

Il intervient avec cette même lucidité dans les discussions générales des lois de finances, analysant le coût des nationalisations en 1983, s'inquiétant de l'alourdissement de la dette publique dès 1984, étudiant d'un œil critique la politique monétaire en 1986... Ce sont là quelques-unes de ses contributions pertinentes aux débats budgétaires. Parce que sa compétence est reconnue, il assumera, huit ans durant, la vice-présidence de la commission des finances.

Elu et parlementaire d'expérience, Tony Larue affirme avec force ses convictions, mais toujours avec une grande ouverture aux idées et aux autres.

« Aller à l'idéal et comprendre le réel », cette formule de Jean Jaurès qu'il a fait inscrire à l'entrée de l'hôtel de ville du Grand-Quevilly résume parfaitement la philosophie de cet homme de bien. C'est cette alliance de conviction, de tolérance et de dévouement que je tenais à saluer, au nom du Sénat tout entier, en évoquant aujourd'hui le souvenir de Tony Larue.

Aux membres de sa commission et à ses amis du groupe socialiste, j'adresse, au nom de l'ensemble de mes collègues, mes très sincères condoléances.

A son épouse et à ses enfants, je veux dire que nous partageons leur peine et que nous ressentons, avec beaucoup de tristesse, son absence.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais à mon tour, au nom du Gouvernement, rendre un dernier hommage à Tony Larue, et saluer ici la mémoire de celui qui, sa vie durant, se consacra à ses concitoyens avec tout le dévouement dont il était capable.

Ses traits de caractère, il les avait acquis dès l'enfance.

De son père, fonctionnaire des douanes, il hérite un sens aigu du service public.

De ses grands-parents, vignerons dans le Sud-Ouest, il apprend l'amour du travail bien fait, la précision, la minutie. Il puise également ses futurs engagements politiques auprès de son grand-père, fervent admirateur de Jaurès.

Tony Larue effectue de solides études et devient l'un des tout premiers experts-comptables lors de la création de cette profession.

Ses premiers pas en politique sont rapides : il s'inscrit à la SFIO et est élu, dès 1935, maire du Grand-Quevilly.

Tony Larue met rapidement en œuvre un ambitieux programme de grands travaux, qui transforme en peu de temps le visage de cette cité industrielle. Il y mène de front une politique sociale très novatrice.

Le premier magistrat de la ville se montre très proche de ses administrés, d'un accès toujours facile, sans cesse préoccupé d'améliorer la vie quotidienne de chacun.

Révoqué par le régime de Vichy en 1941, il entre rapidement en clandestinité pour échapper au service du travail obligatoire et son action dans la Résistance est exemplaire.

Après avoir retrouvé son fauteuil de maire en 1947, il est élu député en 1956. Il refuse alors, à la grande surprise du président du Conseil, Guy Mollet, le poste ministériel que ce dernier lui réservait.

Tony Larue préfère se consacrer à son nouveau mandat national. Il se révèle, en effet, un parlementaire très actif à l'Assemblée nationale puis, à partir de 1977, au Sénat.

Membre assidu de la commission des finances, d'un abord chaleureux et sympathique, il sait se faire apprécier de tous ses collègues.

La disparition du doyen de la Haute Assemblée laisse aujourd'hui un vide qui est ressenti avec beaucoup de tristesse, et ce au-delà des appartenances politiques.

A son épouse, à ses enfants, à ses collègues et amis du groupe socialiste, j'adresse, au nom du Gouvernement, mes très sincères condoléances.

M. le président. Mes chers collègues, selon la tradition, nous allons interrompre nos travaux quelques instants en signe de deuil.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement*. Compte tenu du déroulement des travaux relatifs à la révision constitutionnelle et du retard apporté dans l'ordre du jour tel qu'il avait été fixé par la conférence des présidents, le Gouvernement demande qu'en application de l'article 48 de la Constitution l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant amnistie soit reporté au début de la séance de ce soir.

J'ai souhaité en informer dès maintenant les membres de la Haute Assemblée.

M. le président. L'ordre du jour est ainsi modifié.

4

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Daniel Millaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous souffrons tous de la température excessive qui règne dans cet hémicycle, mais aucun d'entre nous ne veut l'exprimer publiquement ; je le fais aujourd'hui ! (*Sourires et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées du RPR et de l'Union centriste.*)

L'hémicycle n'est pas climatisé...

M. le président. Effectivement !

M. Daniel Millaud. ... et il n'existe aucune ventilation. Dès lors, nous pourrions au moins, compte tenu de la température, avoir l'autorisation de retirer notre veste et notre cravate (*Applaudissements sur les travées socialistes*) afin de ne pas être plus vêtus que nos collègues femmes. (*Rires.*)

M. Guy Allouche. Très bien !

M. Charles Lederman. On va venir en tutu ! (*Nouveaux rires.*)

M. Daniel Millaud. Je vous rappelle qu'une chaleur excessive est très dangereuse pour la santé et peut provoquer des décès. J'en appelle à mes collègues médecins qui sont présents.

Monsieur le président, il faut prendre une décision afin de faciliter le déroulement de nos travaux. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées de l'Union centriste.*)

M. le président. Mon cher collègue, je pensais que, venant de Tahiti, vous étiez habitué à la chaleur ! (*Souffrir.*)

M. Daniel Millaud. Oui, mais pas dans cette tenue !

M. le président. Cependant, le problème n'est pas là.

Cette année, nous siégeons en juillet ; l'an prochain, nous ne siégerons peut-être pas à cette période. Il n'en demeure pas moins qu'il faut réexaminer la question.

C'est un problème de moyens et d'argent. D'après la questure, le « froid » devait arriver jusqu'au Sénat. Tel n'est pas encore le cas. Nous étudierons donc la possibilité de le produire nous-mêmes. Cette décision collective sera la bienvenue.

5

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi constitutionnelle

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle (n° 374, 1994-1995), adopté par l'Assemblée nationale, portant extension du champ d'application du référendum, instituant une session parlementaire ordinaire unique, modifiant le régime de l'inviolabilité parlementaire et abrogeant les dispositions relatives à la Communauté et les dispositions transitoires. [Rapport n° 392 (1994-1995).]

La conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi constitutionnelle.

Le Sénat a achevé la discussion des articles. Nous allons donc passer aux explications de vote.

Vote sur l'ensemble

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi constitutionnelle, je donne la parole à M. Blin, pour explication de vote.

M. Maurice Blin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en raison de notre souci commun de ne pas prolonger ce débat qui nous a

occupés très longuement cette nuit et ce matin, mes collègues Josselin de Rohan, président du groupe du RPR, et Marcel Lucotte, président du groupe des Républicains et Indépendants, m'ont demandé d'intervenir au nom de nos trois groupes parlementaires (*Bravo ! et applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR*), puisque j'assume présentement la présidence de la concertation au sein de la majorité sénatoriale. Je tiens, à cet égard, à remercier mes collègues de la confiance qu'ils veulent bien me témoigner.

Au début de nos travaux, il semblait bien qu'il existait un écart apparemment infranchissable entre les conceptions respectives du Gouvernement et du Sénat quant aux modalités de mise en œuvre du référendum.

Ce constat, mes chers collègues, ne rend que plus méritoire l'effort de conciliation et de médiation qui a été entrepris sous l'égide de M. le président du Sénat. Je voudrais, en cet instant, le remercier tout particulièrement, en notre nom à tous, de sa contribution à l'élaboration d'une solution permettant de préserver les intérêts du Parlement, et tout particulièrement ceux du Sénat, sans que soient mis en question la volonté et le droit du Président de la République de modifier nos institutions. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

Je voudrais également saluer le travail remarquable qui a été effectué par nos collègues de la commission des lois, au premier rang desquels le président Jacques Larché, qui a accepté l'amendement fondamental déposé par l'ensemble des présidents des groupes composant, au Sénat, l'Union pour la démocratie française et portant sur l'article 11 de la Constitution.

Dans le cadre de la réforme de la session parlementaire, nous sommes également reconnaissants à M. le président de la commission de nous avoir fait entrevoir de nouvelles voies pour l'organisation de notre travail. Si ses suggestions n'ont pas été adoptées par la Haute Assemblée, elles nous encouragent et nous font un devoir de poursuivre notre réflexion, renouant ainsi avec celle qui avait déjà été ouverte voilà quelques années.

En effet - et nous en sommes tous parfaitement conscients - mes chers collègues, la mise en œuvre de la session unique appellera inévitablement, immanquablement une innovation dans nos modes de travail, sans quoi les défauts que nous connaissons déjà s'aggraveront encore.

Au terme de ce long débat, nous nous félicitons qu'à l'avenir tout référendum soit précédé d'un débat devant chacune des assemblées. Nous croyons que nos réflexions éclaireront alors utilement le pays avant la consultation populaire.

Mais bien d'autres points ont été acquis : le champ du référendum est élargi aux réformes relatives à la politique économique, sociale ou éducative de la nation et aux services publics qui y concourent ; notre assemblée aura désormais la maîtrise de ses jours et de ses horaires de travail, et, une fois par mois, une séance sera réservée à l'ordre du jour fixé par notre assemblée.

En revanche, nous n'avons pas souhaité toucher aux dispositions relatives à l'immunité parlementaire, qui - dois-je le répéter après nombre de mes collègues ? - est non pas un privilège, mais la juste et naturelle contrepartie de la mission qui nous est confiée par la nation.

C'est ainsi, mes chers collègues, que nous avons choisi délibérément de modifier la Constitution de 1958 avec prudence, pour l'adapter aux exigences d'une société en très profond changement.

Quelle que soit l'importance de l'article 11 relatif au référendum, la partie la plus lourde par ses effets, au moins en ce qui nous concerne, sera, à coup sûr, l'instauration d'une session parlementaire unique. La procédure référendaire demeurera bien exceptionnelle, ce qui, nous semble-t-il, devrait être de nature à rassurer nos collègues de l'opposition, dont je comprends difficilement qu'ils manifestent tant d'appréhension...

M. Gérard Delfau. Oh !

M. Marcel Charmant. Nous n'avons pas manifesté !

M. Maurice Blin. ... à la perspective de voir consulté le peuple,...

M. Marcel Charmant. Nous ne sommes pas les seuls !

M. Maurice Blin. ... alors qu'ils voudraient en être les représentants privilégiés. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants et protestations sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. On va vous l'expliquer !

M. Maurice Blin. Je forme le souhait que nos collègues de l'Assemblée nationale veuillent bien prendre en compte le texte équilibré que nous leur transmettons. Nous comptons sur le souci de conciliation de M. le ministre de la justice et sur le vôtre, monsieur le ministre des relations avec le Parlement - nous savons par expérience que vous n'en manquez point - pour que nos deux assemblées trouvent, dans les meilleurs délais, un accord satisfaisant devant la nation. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Marcel Charmant. Nous ne sommes pas pressés !

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ma prise de parole n'est pas une position discordante par rapport à celle de M. Maurice Blin.

Je veux rendre hommage aux efforts des présidents des groupes de l'UDF, en liaison d'ailleurs avec toutes les autres composantes du Sénat, pour aboutir à la solution la plus consensuelle,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas du tout !

M. Guy Cabanel. ... dans le respect de l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif et dans le respect de la Constitution. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Charmant. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Cabanel. Cela, c'est votre jugement ; mais il peut y avoir d'autres jugements dans cette assemblée. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Je veux aussi rendre hommage aux efforts de M. le président Monory...

M. René-Pierre Signé. Il n'a rien compris !

M. Guy Cabanel. ... pour faire en sorte que cette assemblée s'exprime sereinement. (*Brouhaha sur les travées socialistes.*)

M. René-Pierre Signé. On ne sait pas s'il a compris !

M. Josselin de Rohan. Ceux qui braillent le plus sont ceux qu'on a le moins vus !

M. Raymond Courrière. Attendez 1998, vous allez voir !

M. Guy Cabanel. Dans mon intervention au cours de la discussion générale, j'ai dit que je formulais des observations et exprimais des convictions personnelles, et que la règle de mon groupe voulait que chacun des membres ait le choix de son attitude sur une question aussi grave.

Nous sommes donc face à un choix personnel, qui doit tenir compte des conséquences potentielles de la réforme constitutionnelle. Par conséquent, en tant que président de groupe, je m'interdis de faire une déclaration synthétique qui serait la position du groupe.

En l'occurrence, il ne faut pas négliger les voies qui s'offrent au Parlement pour une réorganisation de ses conditions de travail, pour plus d'efficacité dans le contrôle de l'exécutif et pour un meilleur travail législatif.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Jusqu'à cinq heures du matin !

M. Guy Cabanel. Si mes collègues ont tout à fait le droit d'exprimer une certaine divergence d'opinion,...

M. René-Pierre Signé. Heureusement !

M. Guy Cabanel. ... les pour autant, ils ont tous le souci de les défendre et la République et l'institution parlementaire. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. René-Pierre Signé. Ce n'est plus la République, c'est un régime présidentiel !

M. le président. La parole est à M. Allouche.

M. Guy Allouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, étrange débat que celui qui nous a réunis pendant quarante-huit heures, étrange et dans la forme et dans le fond.

A l'aube d'un nouveau septennat, on aurait pu penser que l'examen d'un projet de loi portant révision de la Constitution se déroulerait dans la ferveur et dans l'enthousiasme d'une majorité soudée et appuyant la première grande initiative du nouveau chef de l'Etat.

M. René-Pierre Signé. Elle est déçue !

M. Guy Allouche. Hélas ! qu'avons-nous constaté ? Un Sénat résigné, contraint de se désigner publiquement par rapport à ses propositions, ses comportements et ses prises de position antérieures,...

M. René Régnauld. Très bien !

M. Guy Allouche. ... obligé d'accepter, au nom d'une prétendue solidarité majoritaire bien plus teintée d'intérêts partisans que de convictions politiques profondes,...

M. René Régnauld. Très bien !

M. Guy Allouche. ... ce que j'appellerai le « compromis du Petit Luxembourg » (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants*), humiliante concession faite par le Gouvernement à l'une des branches de sa majorité.

C'est étrange, dans le fond, car les mots n'ont réussi à masquer ni la réalité ni, surtout, les faits.

M. René-Pierre Signé. Et attendez la suite ! Vous verrez !

M. Guy Allouche. C'est se payer de mots que de parler de la revalorisation du Parlement quand on se contente d'aménager le temps de travail parlementaire...

M. Michel Rufin. Vous n'avez pas été capables de le faire !

M. Guy Allouche. ... sans vouloir porter remède aux causes réelles et profondes des dysfonctionnements du Parlement.

M. René Régnauld. Heureusement que le ridicule ne tue pas !

M. Guy Allouche. Les institutions de la V^e République font du Parlement l'obligé du pouvoir exécutif, dont seul le bon vouloir permet de redonner au Parlement de réels pouvoirs.

« Humiliante concession », ai-je dit. En effet, alors que le vote personnel caractérise et authentifie notre responsabilité, qu'est-ce qu'un parlement qui ne vote pas, un parlement que l'on autorise à débattre, et pas nécessairement sur la question posée au peuple ? N'est-ce pas un parlement croupion ? Un parlement peut-il être revalorisé quand on a minoré les pouvoirs de ses élus, représentants légitimes de la souveraineté nationale ?

Il a été dit tout au long du débat - M. Blin l'a d'ailleurs encore indiqué voilà un instant - que nous nous opposions à ce texte parce que nous avons peur du peuple !

Il s'agit d'une bien curieuse affirmation adressée à des élus ! Mais si nos collègues persistent à penser de la sorte, je ne résiste alors pas à l'envie de leur dire ceci : affirmer que nous avons peur du peuple, c'est tout simplement, de leur part, se réserver une place dans la galerie des inepties au musée des sottises !

M. René-Pierre Signé. Bravo !

M. Guy Allouche. En effet, nombre de dispositions de bon sens corrigeant les faiblesses, les abus, les dérives du travail législatif ont été proposées par amendements et repoussées au motif qu'il ne fallait pas modifier l'équilibre institutionnel, alors que, justement, le projet de révision porte en lui la marque d'une aggravation de ce déséquilibre au seul profit du pouvoir exécutif.

Tant de pouvoirs institutionnels entre les mains d'un Chef d'Etat, comme nul autre avant lui n'en avait disposé, ne semblent pas suffire !

On forge au profit du Président de la République une arme référendaire supplémentaire, dans des domaines d'application très étendus, arme qui ne tardera pas à révéler la marque de cette dérive monarchique si vivement dénoncée, à tort d'ailleurs, pour mieux se l'approprier !

M. René Régnauld. Bravo !

M. Guy Allouche. C'est un référendum à risques, comme nous l'avons tous dit et dénoncé. S'il ne s'agissait de risques que pour l'instigateur, ce ne serait pas fondamental. Non, les risques sont pour le pays, pour la démocratie,...

M. René Régnauld. Très juste !

M. Guy Allouche. ... pour les valeurs et les principes républicains,...

M. René Régnauld. Très bien !

M. Guy Allouche. ... pour la garantie de l'Etat de droit. Sans contrôle préalable, ces principes pourront être menacés, voire bafoués, alors que la période exige qu'ils soient consolidés et renforcés.

Aucun d'entre nous, et encore moins le chef de l'Etat, fût-il paré de la couronne du suffrage universel, n'a le droit de jouer avec ces principes et de prendre des risques inconsidérés ! Que ces valeurs et principes républicains soient demain ou dans un avenir proche menacés : nous ne mettrons alors pas un temps infini pour trouver et pour désigner les responsables !

Mes chers collègues, un sursaut est-il encore possible en cette fin de première lecture ? Oui, à condition de s'en donner tous - je dis bien « tous » - les moyens.

M. René Régnauld. Il ne faut pas rêver !

M. Guy Allouche. Pour notre part, nous ne ménageons aucun effort, et nous en avons fait la démonstration pendant deux jours.

Nous disons « non » à cette révision dangereuse dans ses modalités, mais « oui » à son principe et à son esprit.

En 1969, avec d'autres, nous avons dit « non » à ceux qui voulaient porter atteinte au bicaméralisme. En 1995, nous en appelons à tous ceux qui refusent le déclin de la démocratie représentative et les tentations plébiscitaires. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Sénat a débattu au pas de charge d'un projet de loi dont l'importance n'échappe à personne.

Je veux souligner une nouvelle fois le paradoxe inacceptable qui consiste à faire adopter dans d'aussi mauvaises conditions de débat un texte qui, de l'avis même de ses auteurs et de ses défenseurs - ces derniers se font plus rares... - doit renforcer les pouvoirs du Parlement.

Cette question de forme rejoint en fait totalement la question de fond : le texte tend en effet indiscutablement à renforcer le pouvoir présidentiel, le pouvoir exécutif.

Il paraît évident, maintenant, que le référendum présidentiel pourra s'étendre à de très nombreuses questions puisqu'il pourra concerner le domaine de la politique économique, sociale ou éducative. La majorité du Sénat a finalement accepté de faire entrer au surplus dans le domaine référendaire les services publics qui concourent à ces trois grands axes de l'activité du pays. Une liberté publique fondamentale comme le droit de grève pourra ainsi faire l'objet d'un référendum.

M. le garde des sceaux nous a accusés d'avoir peur du peuple. Cet argument de mauvaise foi est contraire à la réalité.

En effet, c'est lui qui, au nom du Gouvernement, cherche à renforcer les pouvoirs du Président de la République au détriment de la représentation nationale ! C'est lui qui, une nouvelle fois, a balayé du revers de la main notre proposition d'instaurer, de manière bien encadrée, notamment sur le plan constitutionnel, le droit du peuple à l'initiative référendaire.

Le référendum présidentiel n'a rien à voir avec la démocratie. C'est la voie ouverte à une dérive plébiscitaire, qui permettra au chef de l'Etat, sur de très nombreux thèmes, de demander par une question complexe à la population de trancher par oui ou par non.

Louis-Napoléon Bonaparte avait fait sien cette méthode. Est-ce un gage de démocratie ?

Nous estimons que l'organisation au Parlement d'un débat préalable sans vote sur la proposition référendaire, si elle marque certes un progrès, n'empêchera cependant pas l'accentuation des pouvoirs présidentiels.

Nous avons également dénoncé la véritable caricature de session unique du Parlement, que le projet de loi tend à mettre en place.

Le Parlement se réunira officiellement plus longtemps pour, en fait, travailler moins.

Nous refusons de limiter par avance le nombre de jours de séance. Le Parlement doit pouvoir siéger quand il le souhaite. C'est une condition essentielle d'une véritable indépendance, d'un véritable pouvoir de contrôle de l'activité gouvernementale.

De plus, il ne suffit pas de décréter une session unique pour restaurer les droits du Parlement. Pour qu'il en soit ainsi, il aurait fallu donner suite à nos propositions qui tendaient à rééquilibrer les pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Or, nos amendements visant à la suppression des articles 40 et 49-3 de la Constitution n'ont recueilli aucun écho alors que ces dispositions brident manifestement le Parlement.

Enfin, le troisième axe essentiel du projet de loi constitutionnelle concerne l'inviolabilité parlementaire.

Sur ce point, nous approuvons la décision de maintenir le statut actuel des parlementaires, qui est conforme au principe instauré par les révolutionnaires de 1789.

Pour autant, notre position n'induit aucune faiblesse à l'égard des parlementaires coupables de crimes et de délits de droit commun. En cette matière, il n'y a pas de statut particulier acceptable. C'est pourquoi nous avons voté la levée de l'immunité chaque fois que des cas semblables à ceux que je viens d'évoquer se sont présentés.

En fait, le texte adopté aura pour conséquence d'inclure dans la Constitution le contraire de ce que M. Jacques Chirac, candidat à l'élection présidentielle, avait annoncé.

Le texte adopté rognera encore les compétences du Parlement en ouvrant la voie à une dérive plébiscitaire que nous ne pouvons accepter.

Nous voterons donc contre le projet de loi constitutionnelle. (*Applaudissements sur les travées communistes, ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après M. Blin et au nom des sénateurs non inscrits, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à M. le président du Sénat pour les efforts de médiation qu'il a faits au cours de ce long débat sur le projet de loi constitutionnelle, en vue de concilier les points de vue.

Je remercie aussi la commission des lois, particulièrement M. Jacques Larché, non seulement pour l'excellent travail d'analyse qu'il a accompli, mais aussi pour toutes les initiatives d'un profond intérêt qu'il nous a soumises.

Nous avons notamment apprécié les mesures visant à préserver l'immunité parlementaire. Ce point nous semble essentiel pour nous permettre d'accomplir notre mandat en toute sérénité, loin des harcèlements injustifiés dont nous sommes menacés.

J'espère, monsieur le ministre, que le Gouvernement voudra bien retenir bon nombre des dispositions votées par le Sénat, ces dernières ayant d'ailleurs toujours été adoptées à une majorité importante.

Disant cela, je fais référence non seulement aux propositions de la commission - nous les avons soutenues - mais aussi à celles de certains de nos collègues.

Parmi ces dernières figure une disposition concernant la francophonie, qui était présentée notamment par MM. Maurice Schumann, Xavier de Villepin et Jacques Legendre, et que j'ai soutenue. Ce projet de loi constitutionnelle nous donne en effet une excellente occasion d'introduire dans la Constitution, à la place de la notion de Communauté, qu'il a bien fallu exclure enfin, l'idée essentielle de la francophonie à laquelle tant de peuples amis et tant de pays attachent une grande importance, et qui donne véritablement à la France une dimension mondiale.

J'espère donc que vous entendrez notre appel, monsieur le ministre, et que nous pourrons tous ensemble, comme nous allons le faire aujourd'hui, voter le projet de loi constitutionnelle tel qu'il ressort des travaux du Sénat. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Le Sénat va procéder au vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

En application de l'article 60 bis, alinéa 1, du règlement, il va être procédé à un scrutin public à la tribune, dans les conditions fixées par l'article 56 bis du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre V.*)

M. le président. Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

(**M. Jean Faure remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN FAURE

vice-président

M. le président. Le premier appel nominal est terminé. Il va être procédé au nouvel appel.

(*Le nouvel appel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 126 :

Nombre de votants	313
Nombre de suffrages exprimés	305
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	153
Pour l'adoption	214
Contre	91

Le Sénat a adopté.

M. Jacques Delong. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delong.

M. Jacques Delong. Monsieur le président, à la suite d'une erreur d'« aiguillage », M. Bernard Hugo et moi-même n'avons pas pu prendre part au vote ; or il était, à l'évidence, dans notre intention de voter le projet de loi constitutionnelle.

M. le président. Acte vous est donné de cette déclaration, mon cher collègue.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous venez d'adopter le projet de loi constitutionnelle, et je veux, au nom du Gouvernement, vous en remercier.

Je sais quels efforts cela a représentés compte tenu de l'importance du texte, du délai dont vous disposiez et - M. Millaud l'a rappelé voilà quelques instants, en fin connaisseur - des conditions climatiques particulières.

Je veux saluer tout particulièrement le travail remarquable réalisé par votre commission des lois et, au premier chef, par son président et rapporteur.

La variété et l'importance des sujets débattus et surtout la portée des modifications que vous avez votées témoignent à la fois de l'intérêt de la révision constitutionnelle décidée par M. le Président de la République et de la qualité exceptionnelle de vos débats.

Je veux insister sur le fait que plusieurs de vos amendements les plus significatifs ont été adoptés avec l'accord du Gouvernement et rappeler que la qualité du dialogue entre votre Haute Assemblée et le Gouvernement a été constante, même sur les points où des désaccords ont pu se manifester.

Le débat a donc été d'une tenue particulièrement élevée. Il a toujours été fructueux.

J'ai entendu un orateur parler en termes critiques de « compromis ». A voir à quel point le dialogue a été constructif et comment il a conduit, sur bien des points, à une amélioration significative du texte, ce terme me paraît bien mal adapté.

Je tenais d'autant plus à le dire que ce texte met en place de nouvelles méthodes de travail du Parlement. A cet égard, la qualité des débats que nous avons eus me paraît annonciatrice de la qualité future des relations entre l'exécutif et le législatif.

Je veux remercier aussi l'ensemble des membres du Sénat et les vice-présidents - dont vous-même, monsieur le président - qui ont permis le bon déroulement des débats.

Mes remerciements vont encore aux collaborateurs de la commission des lois ainsi qu'aux membres du personnel du Sénat, qui ont travaillé avec beaucoup de dévouement durant ces longues séances.

Enfin, je veux saluer la manière avec laquelle M. le président du Sénat a conduit l'ensemble des discussions, afin que ce grand débat soit digne de la Haute Assemblée, c'est-à-dire, à mes yeux, digne du Grand Luxembourg. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

6

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1995

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n° 379, 1994-1995), adopté par l'Assemblée nationale. (Rapport [n° 391, 1994-1995]).

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Mesdames, messieurs les sénateurs, le collectif budgétaire que je vais vous présenter a déjà été très largement éclairé par les travaux particulièrement complets de votre commission des finances, qui nous a reçus par deux fois, M. d'Aubert et moi-même, et avec laquelle s'est instaurée une étroite concertation. Je tiens d'ailleurs à en remercier son rapporteur général, M. Alain Lambert, et son président, M. Christian Poncelet.

Bien évidemment, comme je l'ai indiqué devant la commission, je souhaite que le débat puisse se poursuivre ici dans un climat constructif, le Gouvernement étant prêt à apporter les réponses à vos interrogations et à accueillir favorablement, autant qu'il est possible, les propositions que vous lui ferez.

Le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter devant vous est au service d'une politique économique. Comme le rappelle votre rapporteur général, il contient des mesures fortes, des mesures audacieuses, des mesures élaborées aussi dans un délai exceptionnellement court.

Il constitue une action d'urgence qui s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique, même si, par nature, cette action d'urgence ne représente pas encore pleinement cette nouvelle politique, la politique de réforme engagée derrière le Président de la République et le Premier ministre, et qui apparaîtra véritablement dans les lois de finances pour 1996 et 1997.

Aussi, après vous avoir présenté les principales dispositions, les principaux axes de ce collectif, j'évoquerai le contexte dans lequel se situe cette action d'urgence, le contexte général d'une politique économique et financière tout entière tournée vers un objectif : l'emploi.

Ce collectif, je le qualifierai de collectif de vérité des comptes. En effet, conformément aux engagements pris, vous le savez, il modifie, comme vous le souhaitez, la présentation de la loi de finances initiale, en séparant les recettes de privatisation et les dotations en capital de la gestion courante de l'Etat.

Ainsi, conformément à l'engagement de M. le Président de la République, les recettes de privatisation ne seront désormais plus comptabilisées dans le budget de l'Etat. Elles ne serviront donc plus à financer les dépenses courantes ; elles seront exclusivement consacrées aux dotations en capital des entreprises publiques, d'une part, au désendettement de l'Etat, d'autre part.

C'est également un collectif de vérité des comptes dans la mesure où les évolutions des six premiers mois de cette année ont fait, hélas ! apparaître, avant toute mesure correctrice, une aggravation du déficit budgétaire de l'ordre de 49 milliards de francs. C'est un fait.

Cet écart est faible par rapport à celui qui a été trouvé en 1993, lorsque les socialistes ont quitté le pouvoir : la dérive de nos finances publiques était à l'époque de l'ordre de 175 milliards de francs. Le gouvernement d'alors, celui d'Edouard Balladur, avait courageusement entrepris le redressement en pleine période de récession.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Hélas ! cet écart est aussi beaucoup plus important que celui qui existait l'an dernier puisque, à la même période, les services du budget assuraient à mon prédécesseur que le déficit annoncé pourrait être tenu. Je n'ai pas eu cette chance.

Cette dérive s'explique, pour une part, par la facture de la récession de 1993 - je pense au dérapage de nos dépenses budgétaires en faveur de l'emploi et du social - par le fait aussi que la charge de notre dette a subi de plein fouet les conséquences de la hausse des taux d'intérêt de ces derniers mois - ce sont environ 10 milliards de francs supplémentaires qu'il nous faut trouver - par le fait, enfin, que nos recettes fiscales évoluent mal, tout au moins du point de vue du ministre des finances et du secrétaire d'Etat au budget, c'est-à-dire qu'elles rentrent mal.

Nous avons donc été conduits à prévoir 10 milliards de francs supplémentaires, ce qui, croyez-moi, n'est pas exagéré, au contraire. Si, compte tenu de l'effort fiscal demandé à nos concitoyens - j'y reviendrai - nous avions pu vous présenter un collectif réduisant encore davantage le déficit budgétaire, croyez-bien que j'aurais eu à cœur de le faire. Il s'agit donc d'un collectif de vérité des comptes.

Il s'agit également d'un collectif de responsabilité. *Grosso modo*, il est constitué pour un tiers par des économies, pour un tiers par des recettes nouvelles affectées à

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 26 juillet 1995

SCRUTIN (n° 126)

sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle adopté par l'Assemblée nationale, portant extension du champ d'application du référendum, instituant une session parlementaire ordinaire unique, modifiant le régime de l'inviolabilité parlementaire et abrogeant les dispositions relatives à la Communauté et les dispositions transitoires.

Nombre de votants : 313

Nombre de suffrages exprimés : 305

Pour : 214

Contre : 91

Le Sénat a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe communiste (15) :

Contre : 15.

Groupe Rassemblement démocratique et européen (28) :

Pour : 19.

Contre : 6. – MM. François Abadie, André Boyer, Yvon Collin, Mme Joëlle Dusseau, MM. François Giacobbi et Jean Roger.

Abstention : 2. – MM. Paul Girod et Bernard Pellarin.

N'a pas pris part au vote : 1. – M. François Lesein.

Groupe R.P.R. (92) :

Pour : 89.

N'ont pas pris part au vote : 3. – MM. Jacques Delong, Yves Guéna et Bernard Hugo.

Groupe socialiste (67) :

Contre : 66.

N'a pas pris part au vote : 1. – M. Claude Pradille.

Groupe Union centriste (63) :

Pour : 58, dont M. Jean Faure, qui présidait la séance.

Contre : 3. – MM. Marcel Lesbros, Roger Lise et Daniel Millaud.

N'ont pas pris part au vote : 2. – MM. René Monory, président du Sénat, et Pierre Schiélé.

Groupe Républicains et Indépendants (48) :

Pour : 40.

Contre : 1. – M. Michel Poniatowski.

Abstention : 6. – MM. Michel d'Aillières, Christian Bonnet, Joël Bourdin, Roland du Luart, Henri de Raincourt et Jean-Pierre Tizon.

N'a pas pris part au vote : 1. – M. Maurice Arreckx.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (8) :

Pour : 8.

Ont voté pour

Philippe Adnot
Michel Alloncle
Louis Althapé
Magdeleine Anglade
Alphonse Arzel
Honoré Bailet
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Janine Bardou
Bernard Barraux
Jacques Baudot
Henri Belcour
Claude Belot
Jacques Bérard
Georges Berchet
Jean Bernadaux
Jean Bernard
Daniel Bernardet
Roger Besse
André Bettencourt
Jacques Bimbenet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Paul Blanc
Maurice Blin
André Bohl
James Bordas
Didier Borotra
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
Eric Boyer
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brispierre
Louis Brives
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Ernest Cartigny
Louis de Catuelan
Raymond Cayrel
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Francisque Collomb

Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jean-Paul Delevoye
François Delga
Charles Descours
Georges Dessaigne
André Diligent
Michel Doublet
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
Hubert Durand-Chastel
André Egu
Jean-Paul Emin
Jean Faure, qui présidait la séance.
Pierre Fauchon
Roger Fossé
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Alfred Foy
Philippe François
Jean François-Poncet
Yann Gaillard
Jean-Claude Gaudin
Philippe de Gaulle
François Gautier
Jacques Genton
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Daniel Goulet
Adrien Gouteyron
Jean Grandon
Paul Graziani
Georges Gruillot
Bernard Guyomard
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Jean-Paul Hammann
Anne Heinis
Marcel Henry
Rémi Herment
Jean Huchon
Jean-Paul Hugot
Claude Huriet
Roger Husson

André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
André Jourdain
Louis Jung
Christian de La Malène
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Pierre Lagourgue
Alain Lambert
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Edmond Lauret
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Henri Le Breton
Jean-François Le Grand
Edouard Le Jeune
Dominique Leclerc
Jacques Legendre
Max Lejeune
Guy Lemaire
Charles-Edmond Lenglet
Maurice Lombard
Simon Loueckhote
Pierre Louvet
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malecot
André Maman
Max Marest
Philippe Marini
René Marqués
Paul Masson
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Louis Moizard
Jacques Mossion
Georges Mouly
Philippe Nachbar
Lucien Neuwirth
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Georges Othily
Jacques Oudin
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pelletier
Jean Pépin
Robert Piat
Alain Pluchet

Alain Poher
Guy Poirieux
Christian Poncelet
Jean Pourchet
André Pourny
Jean-Marie Rausch
Henri Revol
Philippe Richert
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Jacques Rocca Serra
Louis-Ferdinand
de Rocca Serra

Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Michel Rufin
Jean-Pierre Schosteck
Maurice Schumann
Bernard Seillier
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Martial Taugourdeau
Henri Torre

René Tréguët
Georges Treille
François Trucy
Alex Türk
Maurice Ulrich
Jacques Valade
André Vallet
Pierre Vallon
Alain Vasselle
Albert Vecten
Robert-Paul Vigouroux
Xavier de Villepin
Serge Vinçon
Albert Voilquin

André Bettencourt à Charles Jolibois
Jacques Bialski à Paul Raoult
Pierre Biarnès à André Vezinhet
Yvon Bourges à Gérard Larcher
Eric Boyer à Dominique Leclerc
Louis Boyer à Serge Mathieu
Paulette Brisepierre à René-Georges Laurin
Louis Brives à Lucien Neuwirth
Robert Calmejane à Marc Lauriol
Jean-Pierre Cantegrit à Alain Lambert
Paul Caron à Daniel Millaud
Jean-Louis Carrère à Françoise Seligmann
Robert Castaing à Michel Sergent
Raymond Cayrel à Michel Miroudot
Jacques Chaumont à Christian Poncelet
Jean Cluzel à Bernard Barraux
Yvon Collin à Henri Collard
Francisque Collomb à Kléber Malecot
Claude Cornac à Gérard Roujas
Roland Courteau à André Rouvière
Jean-Paul Delevoye à Louis Souvet
François Delga à Jacques Habert
Michelle Demessine à Ivan Renar
Charles Descours à Nelly Rodi
Rodolphe Désiré à Jean Peyrafitte
Michel Doublet à Lucien Lanier
Pierre Dumas à Paul Masson
Jean Dumont à Philippe Nachbar
Roger Fossé à Jean Chamant
Paulette Fost à Charles Lederman
Jean-Pierre Fourcade à Albert Voilquin
Alfred Foy à Philippe Adnot
Jacqueline Fraysse-Cazalis à Danielle Bidard-Reydet
Claude Fuzier à René-Pierre Signé
Jean Garcia à Louis Minetti
Jean-Claude Gaudin à Louis-Ferdinand de Rocca Serra
François Gautier à Xavier de Villepin
François Giacobbi à Joëlle Dusseau
Charles Ginésy à Jean-Jacques Robert
Jean-Marie Girault à Henri de Raincourt
Henri Goetschy à Jean Pourchet
Paul Graziani à Serge Vinçon
Hubert Haenel à Luc Dejoie
Marcel Henry à Guy Robert
Bernard Hugo à Jacques Delong
Jean-Paul Hugot à Maurice Schumann
Roland Huguet à Daniel Percheron
Claude Huriet à Albert Vecten
André Jarrot à Philippe de Gaulle
Pierre Jeambrun à Charles Pelletier
Philippe Labeurie à Guy Allouche
Pierre Lacour à Alphonse Arzel
Pierre Laffitte à Guy Cabanel
Henri Le Breton à André Bohl
Jean-François Le Grand à Jacques Valade
Edouard Le Jeune à François Blaizot
Max Lejeune à Gérard César
Charles-Edmond Lenglet à Michel Rufin
Marcel Lesbros à Raymond Bouvier
Roger Lise à Claude Belot
Simon Loueckhote à Michel Caldaguès
François Louisy à François Autain
André Maman à Hubert Durand-Chastel
Michel Manet à Germain Authié
Max Marest à Camille Cabana
François Mathieu à Louis de Catuelan
Michel Maurice-Bokanowski à Josselin de Rohan
Jean-Luc Mélenchon à William Chervy
Louis Mercier à Marcel Daunay
Charles Metzinger à Maryse Bergé-Lavigne
Louis Moïnard à Jean-Pierre Blanc
Jacques Mossion à André Egu
Georges Mouly à Jacques Bimbenet
Joseph Ostermann à Michel Alloncle
Georges Othily à Désiré Debavelaere
Jacques Oudin à Jean Chérioux
Robert Pagès à Paul Loridant
Sosefo Makapé Papilio à Magdeleine Anglade

Ont voté contre

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Henri Bangou
Marie-Claude Beauveau
Jean-Luc Bécart
Jacques Bellanger
Monique ben Guiga
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnès
Danielle Bidard-Reydet
Marcel Bony
André Boyer
Jacques Carat
Jean-Louis Carrère
Robert Castaing
Francis Cavalier-Bénézet
Michel Charasse
Marcel Charmant
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Raymond Courrière
Roland Courteau
Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Michelle Demessine
Rodolphe Désiré

Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel
Dreyfus-Schmidt
Josette Durrieu
Bernard Dussaut
Joëlle Dusseau
Claude Estier
Léon Fatous
Paulette Fost
Jacqueline
Fraysse-Cazalis
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Jean Garcia
Gérard Gaud
François Giacobbi
Roland Huguet
Philippe Labeurie
Robert Laucournet
Charles Lederman
Marcel Lesbros
Félix Leyzour
Roger Lise
Paul Loridant
François Louisy
Hélène Luc
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Marc Massion
Pierre Mauroy

Jean-Luc Mélenchon
Charles Metzinger
Daniel Millaud
Louis Minetti
Gérard Miquel
Michel Moreigne
Robert Pagès
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Michel Poniatowski
Roger Quilliot
Paul Raoult
René Regnault
Ivan Renar
Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Françoise Seligmann
Michel Sergent
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vizet

Abstentions

MM. Michel d'Aillières, Christian Bonnet, Joël Bourdin, Paul Girod, Roland du Luart, Bernard Pellarin, Henri de Raincourt et Jean-Pierre Tizon.

N'ont pas pris part au vote

MM. Maurice Arreckx, Jacques Delong, Yves Guéna, Bernard Hugo, François Lesein, Claude Pradille et Pierre Schiéfé.

N'a pas pris part au vote

M. René Monory, président du Sénat.

Ont délégué leur droit de vote

(En application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958 portant loi organique autorisant exceptionnellement les parlementaires à déléguer leur droit de vote)

François Abadie à André Boyer
Honoré Bailet à Christian de La Malène
Henri Bangou à Hélène Luc
Jacques Baudot à Jean Bernadaux
Marie-Claude Beauveau à Félix Leyzour
Jean-Luc Bécart à Robert Vizet

Bernard Pellarin à Ernest Cartigny
 Albert Pen à Marie-Madeleine Dieulangard
 Jean Pépin à Jean-Paul Emin
 Louis Perrein à Jean Besson
 Louis Philibert à Marcel Bony
 Robert Piat à Jean Huchon
 Alain Poher à Maurice Blin
 Guy Poirieux à Philippe de Bourgoing
 Michel Poniatowski à Roger Chinaud
 André Pourny à Jean Clouet
 Roger Quilliot à Michel Charasse
 Jean-Marie Rausch à François Lesein
 Philippe Richert à Rémi Herment
 Jacques Rocca Serra à Yann Gaillard
 Jean Roger à Joël Bourdin
 Claude Saunier à Marcel Charmant
 Jean-Pierre Schosteck à Jacques Bérard
 Bernard Seillier à Jean Delaneau
 Raymond Soucaret à Jean François-Poncet
 Michel Souplet à Jacques Genton
 Jacques Sourdille à Jean-Paul Hammann
 Fernand Tardy à Raymond Courrière
 Martial Taugourdeau à Georges Gruillot
 Jean-Pierre Tizon à Pierre Louvet
 Henri Torre à Pierre Croze
 René Trégouët à François Gerbaud
 Georges Treille à Jean Faure
 François Trucy à Michel Crucis
 Alex Türk à Jean Grandon
 Maurice Ulrich à Maurice Couve de Murville
 André Vallet à Paul d'Ornano
 Pierre Vallon à René Marquès
 Alain Vasselle à Roger Rigaudière
 Marcel Vidal à Michel Dreyfus-Schmidt
 Robert-Paul Vigouroux à Paul Girod.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus après vérification et conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (n° 127)

sur l'ensemble du projet de loi portant amnistie, dans sa rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire (vote unique en application de l'article 42, alinéa 12, du règlement).

Nombre de votants : 313
 Nombre de suffrages exprimés : 306

Pour : 209
 Contre : 97

Le Sénat a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe communiste (15) :

Contre : 15.

Groupe Rassemblement démocratique et européen (28) :

Pour : 19.

Contre : 6. - MM. François Abadie, André Boyer, Yvon Collin, Mme Joëlle Dusseau, MM. François Lesein et Jean-Marie Rausch.

N'ont pas pris part au vote : 3. - MM. Jacques Bimbenet, Ernest Cartigny et Pierre Laffitte.

Groupe R.P.R. (92) :

Pour : 84.

Contre : 3. - MM. Marc Lauriol, Paul Masson et René Trégouët.

Abstention : 3. - M. Hubert Haenel, Mme Hélène Missoffe et M. Louis Souvet.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. Yves Guéna, qui présidait la séance, et Jean Chamant.

Groupe socialistes (67) :

Contre : 66.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Claude Pradille.

Groupe Union centriste (63) :

Pour : 59.

Contre : 1. - M. Daniel Millaud.

Abstention : 1. - M. Rémi Herment.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. René Monory, président du Sénat, et Pierre Lagourgue.

Groupe Républicains et Indépendants (48) :

Pour : 39.

Contre : 6. - MM. Christian Bonnet, James Bordas, Jean Delaneau, Guy Poirieux, Michel Poniatowski et Henri de Raincourt

Abstentions : 3. - MM. Bernard Seillier, Henri Torre et Albert Voilquin.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (8) :

Pour : 8.

Ont voté pour

Philippe Adnot	Louis de Catuelan	Philippe de Gaulle
Michel d'Aillières	Raymond Cayrel	François Gautier
Michel Alloncle	Auguste Cazalet	Jacques Genton
Louis Althapé	Gérard César	Alain Gérard
Magdeleine Anglade	Jean-Paul Chambriard	François Gerbaud
Maurice Arreckx	Jacques Chaumont	François Giacobbi
Alphonse Arzel	Jean Chérioux	Charles Ginéy
Honoré Bailet	Roger Chinaud	Jean-Marie Girault
José Balarello	Jean Clouet	Paul Girod
René Ballayer	Jean Cluzel	Henri Goetschy
Bernard Barbier	Henri Collard	Jacques Golliet
Janine Bardou	Francisque Collomb	Daniel Goulet
Bernard Barraux	Charles-Henri	Adrien Gouteyron
Jacques Baudot	de Cossé-Brissac	Jean Grandon
Henri Belcour	Maurice	Paul Graziani
Claude Belot	Couve de Murville	Georges Gruillot
Jacques Bérard	Pierre Croze	Bernard Guyomard
Georges Berchet	Michel Crucis	Jacques Habert
Jean Bernadoux	Charles de Cuttoli	Emmanuel Hamel
Jean Bernard	Marcel Daunay	Jean-Paul Hammann
Daniel Bernardet	Désiré Debavelaere	Anne Heinis
Roger Besse	Luc Dejoie	Marcel Henry
André Bettencourt	Jean-Paul Delevoye	Jean Huchon
François Blaizot	François Delga	Bernard Hugo
Jean-Pierre Blanc	Jacques Delong	Jean-Paul Hugot
Paul Blanc	Charles Descours	Claude Huriet
Maurice Blin	Georges Dessaigne	Roger Husson
André Bohl	André Diligent	André Jarrot
Didier Borotra	Michel Doublet	Pierre Jeambrun
Joël Bourdin	Alain Dufaut	Charles Jolibois
Yvon Bourges	Pierre Dumas	André Jourdain
Philippe de Bourgoing	Jean Dumont	Louis Jung
Raymond Bouvier	Ambroise Dupont	Christian
Eric Boyer	Hubert Durand-Chastel	de La Malène
Jean Boyer	André Egu	Pierre Lacour
Louis Boyer	Jean-Paul Emin	Alain Lambert
Jacques Braconnier	Pierre Fauchon	Lucien Lanier
Paulette Brisepierre	Jean Faure	Jacques Larché
Louis Brives	Roger Fossé	Gérard Larchet
Camille Cabana	André Fosset	Edmond Lauret
Guy Cabanel	Jean-Pierre Fourcade	René-Georges Laurin
Michel Caldagues	Alfred Foy	Henri Le Breton
Robert Calmejane	Philippe François	Jean-François
Jean-Pierre Camoin	Jean François-Poncet	Le Grand
Jean-Pierre Cantegrit	Yann Gaillard	Edouard Le Jeune
Paul Caron	Jean-Claude Gaudin	Dominique Leclerc

Jacques Legendre
Max Lejeune
Guy Lemaire
Charles-Edmond
Lenglet
Marcel Lesbros
Roger Lise
Maurice Lombard
Simon Loueckhote
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Kléber Malecot
André Maman
Max Marest
Philippe Marini
René Marquès
François Mathieu
Serge Mathieu
Michel
Maurice-Bokanowski
Jacques de Menou
Louis Mercier
Michel Miroudot
Louis Moinard

Jacques Mossion
Georges Mouly
Philippe Nachbar
Lucien Neuwirth
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Georges Othily
Jacques Oudin
Sosefo Makapé Papilio
Bernard Pellarin
Charles Pelletier
Jean Pépin
Robert Piat
Alain Pluchet
Alain Poher
Christian Poncelet
Jean Pourchet
André Pourny
Henri Revol
Philippe Richert
Roger Rigaudière
Guy Robert
Jean-Jacques Robert
Jacques Rocca Serra
Louis-Ferdinand
de Rocca Serra
Nelly Rodi

Ont voté contre

François Abadie
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Henri Bangou
Marie-Claude Beaudou
Jean-Luc Bécart
Jacques Bellanger
Monique ben Guiga
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnès
Danielle Bidard-Reydet

Christian Bonnet
Marcel Bony
James Bordas
André Boyer
Jacques Carat
Jean-Louis Carrère
Robert Castaing
Francis
Cavalier-Bénézet
Michel Charasse
Marcel Charmant
William Chervy
Yvon Collin
Claude Cornac
Raymond Courrière
Roland Courteau

Jean Roger
Josselin de Rohan
Michel Rufin
Pierre Schiélé
Jean-Pierre Schosteck
Maurice Schumann
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Jacques Sourdille
Pierre-Christian
Taittinger
Martial Taugourdeau
Jean-Pierre Tizon
Georges Treille
François Trucy
Alex Türk
Maurice Ulrich
Jacques Valade
André Vallet
Pierre Vallon
Alain Vasselle
Albert Vecten
Robert-Paul Vigouroux
Xavier de Villepin
Serge Vinçon

Jean Delaneau
Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Michelle Demessine
Rodolphe Désiré
Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel
Dreyfus-Schmidt
Josette Durrieu
Bernard Dussaut
Joëlle Dusseau
Claude Estier
Léon Fatous
Paulette Fost

Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Jean Garcia
Gérard Gaud
Roland Huguet
Philippe Labeyrie
Robert Laucournet
Marc Lauriol
Charles Lederman
François Lesein
Félix Leyzour
Paul Loridant
François Louisy
Hélène Luc
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret

Marc Massion
Paul Masson
Pierre Mauroy
Jean-Luc Mélenchon
Charles Metzinger
Daniel Millaud
Louis Minetti
Gérard Miquel
Michel Moreigne
Robert Pagès
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Guy Poirieux
Michel Poniatowski
Roger Quilliot

Henri de Raincourt
Paul Raoult
Jean-Marie Rausch
René Regnault
Ivan Renar
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Françoise Seligmann
Michel Sergent
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
René Trégouët
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vizet

Abstentions

MM. Hubert Haenel, Rémi Herment, Hélène Missoffe, Bernard Seillier, Louis Souvet, Henri Torre et Albert Voilquin.

N'ont pas pris part au vote

MM. Jacques Bimbenet, Ernest Cartigny, Jean Chamant, Pierre Laffitte, Pierre Lagourgue et Claude Pradille.

N'ont pas pris part au vote

MM. René Monory, président du Sénat, et Yves Guéna, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : 314
Nombre de suffrages exprimés : 307
Majorité absolue des suffrages exprimés : ... 154

Pour l'adoption : 210
Contre : 97

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.